

CMP BASS du 4 Avril 2024

Retour des négociateurs

Des négociations à la hauteur de la considération d'AXESS envers les salariés de leurs secteurs !

Pour cette séance, 2 projets d'accords complémentaires, SUD et CGT, ont déjà été transmis pour négocier les 183 euros pour tous et une politique salariale répondant aux urgences sociales et salariales. Malgré cela les organisations syndicales découvrent l'ambition d'Axess pour un accord transitoire par la projection à l'écran d'un projet d'accord qu'ils refusent de nous transmettre par voie électronique ou même sur table : **ce qu'AXESS vous propose :**

Prime SEGUR/LAFORCADE :

▶▶ Indemnité de 238 € bruts / mois (183 € nets) pour les exclus du SEGUR/LAFORCADE qui touchent moins de 23 822 € par an, à partir seulement de juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024,

▶▶ Indemnité de 54 € nets / mois pour les exclus du SEGUR/LAFORCADE qui touchent plus de 23 822 € par an.

Bas salaires :

Aucune mesure pour les bas salaires ou une revalorisation générale évitant de tasser les grilles, pas même la transposition de la revalorisation des salaires de bases du 1,5 % octroyée en juillet 2023 à la fonction publique hospitalière.

Travail de nuit :

Une **indemnité forfaitaire de 11 € bruts pour 9 heures de travail de nuit** à la place de la transposition de la revalorisation de 25 % octroyée dans la fonction publique hospitalière depuis le 1er janvier 2024

Travail du dimanche/jour férié :

Une **indemnité forfaitaire de 4,63€ brut pour 8 heures de travail de dimanche/jour fériés. Pour 5 heures de travail de nuit effectuées,**

par exemple, l'indemnité forfaitaire sera revue au prorata du temps de travail effectué, soit 2,57 € bruts.

Toujours à la place de la transposition de la revalorisation de 25 % octroyée dans la fonction publique hospitalière depuis le 1er janvier 2024.

Les conditions annexes :

▶▶ Une clause de financement qui indique que si les pouvoirs publics ne versent pas le financement correspondant ou cesse de le verser, leurs mesures SEGUR, indemnité forfaitaire de nuit et de dimanche/férié, ne seraient plus versées aux salariés.

▶▶ Un calendrier de négociation par bloc imposé par le gouvernement avec comme objectif d'avoir abouti en novembre 2024 à un accord sur le système de classification et de rémunération ainsi que sur le temps de travail.

▶▶ Des périodes de négociations ne laissant que 2 ou 3 mois pour traiter chacun des thèmes de négociation composant la construction d'une CCUE. On y retrouve la problématique des modes d'accompagnements spécifiques traitée après tout le reste, expression du mépris déjà dénoncé envers les salariés concernés pourtant très précaires.

▶▶ Le principe qu'aucune disposition de cet accord ne dépasse les financements garantis par le gouvernement

▶▶ des moyens supplémentaires pour les organisations syndicales dans le cadre de la négociation de la CCUE. Ces moyens les organisations syndicales les ont demandés et négociés déjà l'an dernier sans les obtenir. AXESS les introduit dans cet accord, alors que cela relève d'un accord déjà existant, dans le seul but de nous montrer ce que nous aurions à perdre ... frôlant l'injure envers nos organisations.



▶ La mise en place des travaux sur la pénibilité et les conditions de travail qui ont pourtant déjà commencé. Une décision de CPPNI a déjà validé la création, qui s'est déjà réuni et à déjà posé avec un calendrier prévisionnel et une feuille de route. AXESS sait que la CGT est très attachée à ces travaux. Cela fait de nombreuses années que nous portons des propositions et demandes d'ouverture de négociation sur ce thème vu le niveau de sinistralité et la dégradation constante de nos conditions de travail. C'est donc un simple élément de chantage.

La CGT rappelle qu'elle a elle transmis depuis déjà plusieurs séances un projet d'accord de politique salariale 2024 répondant à des urgences sociales et salariales pour les travailleurs du secteur et qui pourrait marquer l'entrée à la négociation de la CCUE. La CGT demande les contre propositions d'AXESS qui n'en a pas à formuler. Ils justifient leur rejet total sans tentative de négociation de notre accord par le fait qu'il ne contient pas les attentes du Ministère, notamment un calendrier contraint de négociation de la CCUE et que nos propositions dépassent probablement les enveloppes budgétaires garanties par le gouvernement.

Le gel de nos salaires depuis 20 ans, bousculés par la seule course au rattrapage du SMIC et la politique des petits pas derrière laquelle nous courrons depuis 2020 ne sont pourtant plus tolérables !

Face au déni d'Axess et leur choix de ne travailler qu'à partir de leur seul projet d'accord découvert en séance, ne reprenant que les remarques de la seule OS qui accompagne le patronat, le gouvernement qui ne quitte jamais la table des négociations, les délégations de négociateurs CGT/SUD/FO décident de rejoindre les salariés venus de toute la France les soutenir pour obtenir les 183 € pour tous, tout de suite et sans conditions !! Les professionnels sont dans la Rue !!! Les personnes accueillies sont dans la Rue !!! Ensemble, ne lâchons rien !!! ■